



Frémainville

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze le dix neuf juin à 20 heures 45 minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Marcel Allègre, Maire.

Étaient présents : Mmes Allègre Annie, Barrère Marie-Pierre, Mme Lardet Virginie, Duchêne Marie-Thérèse, MM. Allègre Marcel, Borycki Gérard, Barbier Nicolas, Delaleux Sébastien, Drouin Pierre, Marchon Jean-Pierre **Absents excusés :** M. Bizot Jean-Sébastien (procuration à Marcel Allègre), M. Delaleux Sébastien (en réunion syndicat des collèves ; procuration à Annie Allègre jusqu'à 21h20) **Secrétaire de séance :** Borycki Gérard

QUESTION N°1: VOTE DES TARIFS COMMUNAUX

Virginie Lardet indique qu'à la prochaine rentrée de septembre 2014, il faut s'attendre à une augmentation du nombre d'enfants à la garderie du matin. D'autre part, l'application des nouveaux rythmes scolaires va conduire à élargir la durée de cette garderie, l'école commençant à 9 heures. En conséquence, il sera nécessaire, non seulement de remplacer le matériel défectueux ou incomplet, mais aussi de l'augmenter.

Elle se prononce donc pour la reconduction des tarifs 2013/2014 sauf pour la garderie du matin dont le montant est proposé à 1,50 euros.

Mme Duchêne avance que les parents n'auront pas le choix de la garderie car l'école va commencer à 9h et regrette que cette proposition de tarif ait été prise sans concertation avec eux.

Approuvé à la majorité (1 voix contre Mme Duchêne).

QUESTION N°2- ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGLOMERATION SEINE ET VEXIN AU SIERGEP (syndicat de la piscine de Meulan/les Mureaux)

Mme Duchêne, nouvelle Présidente du SIERGEP, a demandé par courrier en date du 14 mai 2014, que les conseils municipaux des communes adhérentes du Val d'Oise se prononcent en faveur de l'adhésion de la communauté d'agglomération Seine et Vexin au syndicat du SIERGEP (piscine de Meulan), et ce, sous 3 mois. M. le Maire déplore que le conseil municipal ne reçoive ni l'ordre du jour ni les comptes rendus du SIERGEP. Il demande à Mme Duchêne de voir qu'il y soit remédié afin que le conseil municipal soit désormais destinataire des ces informations. M. Borycki indique que les conditions à cette adhésion manquent de précisions :

pas d'indications sur la représentation des communes restantes du Val d'Oise et de Communauté d'agglomération Seine & Vexin, ni sur la répartition des dotations aux amortissements restant à courir, pas d'indications sur la contribution de la Communauté d'agglomération Seine & Vexin en remboursement des amortissements réalisés par les communes du SIERGEP depuis la création du syndicat, pas de précisions sur la pérennité des créneaux d'utilisation de la piscine par nos enfants scolarisés, pas de vues sur la nécessaire transformation des statuts du syndicat. De plus, il n'y a pas d'évidence d'une demande officielle d'adhésion de la Communauté d'agglomération Seine & Vexin, le seul courrier connu concernant la communauté de communes Vexin-Seine. Unanimité avec les réserves soulevées.

QUESTION N°3- DESIGNATION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION COMMUNALE SECURITE INCENDIE

Monsieur le Maire informe que conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitat, il lui appartient de proposer au Préfet la création d'une commission de sécurité incendie sur la commune de Frémainville. Cette demande doit être accompagnée du nom des élus municipaux adjoints susceptibles de représenter le maire. La présidence revient de droit au maire ou à un représentant municipal désigné en conseil municipal.

M. Marchon est candidat pour représenter le Maire.

QUESTION N°4- REMBOURSEMENT DE LA PVR (participation voirie et réseaux)

Monsieur le Maire informe que suite à la 1^{ère} délibération générale du 12/11/2008 instaurant le principe de la PVR, il est nécessaire de prendre une 2^{ème} délibération spécifique concernant la rue du Pavé.

Cette délibération permettra à la commune d'avancer les frais des travaux d'adaptation des réseaux d'électricité au 9/11 rue du Pavé et de se faire rembourser par le propriétaire du bâtiment. Unanimité

QUESTION N°5- TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE DU MAIRE

L'article 63 de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, codifié au CGCT article 5211-9-2, prévoit le transfert automatique des pouvoirs de police du maire vers le Président de l'EPCI à fiscalité propre notamment dans les domaines de l'assainissement, l'élimination des déchets ménagers et la réalisation d'aires d'accueil des gens du voyage.

Le maire suivi de son conseil municipal se prononce contre le transfert dans ces domaines.

QUESTION N°6 : INSTAURATION D'UNE ZONE 30 DANS LE VILLAGE

Suite aux réunions du groupe de travail « zone 30 » des 28/10/2013 et 18/11/2013, il a été proposé d'instaurer une zone 30 dans le village afin de renforcer la sécurité des usagers des voies publiques. M. Borycki propose le principe de l'extension de cette zone à tout le village. Unanimité

Le Maire informe le conseil municipal, qu'il prendra donc suivant ses pouvoirs de police, un arrêté de voirie instaurant une zone 30 sur tout le territoire de Frémainville

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Etude sur les eaux pluviales : la commune a subi dernièrement des inondations dues aux intempéries en particulier rue du Bourg et rue de la Source. Une étude sur les eaux pluviales a été lancée auprès de l'entreprise SEPIA. Les habitants seront informés du résultat de l'étude et des travaux à envisager. M. Le Maire rappelle qu'aucune étude n'avait à ce jour été réalisée et que les tuyaux vers Seraincourt n'ont jamais été remplacés malgré les travaux préconisés par les services de l'ex DDE en 1997.

M. le Maire a déposé suite à ces inondations, deux déclarations de catastrophes naturelles (non nominatives) qui seront examinées par la commission interministérielle pour avis. Le conseil municipal remercie les habitants qui sont venus aider les personnes les plus sinistrées et nettoyer les jardins.

Les cantonniers sont intervenus rapidement afin d'éviter la boue le lendemain.

Un devis est en cours afin de faire procéder au déblaiement des branches et abattage d'arbres de plusieurs années ayant pris racine dans les fossés

Une priorité sera donnée aux voies suivantes : sente des Lavandiers, chemin de Mantes et de la tuilerie pour la remise en état en profondeur des fossés.

- **Zone 30** Le groupe de travail s'est réuni une nouvelle fois le 19 mai et a entériné les dispositions d'aménagement pour la place A. Hamot (rond-point), la rue du Bout Sirop, la rue du Château.

Le rond-point sera validé à l'issue d'une simulation à installer pour déterminer définitivement son diamètre et sa position. Il reste à trouver les blocs de simulation qui, finalement, ne peuvent être prêtés par le Conseil Général. Les panneaux d'entrée et sortie de zone 30 seront posés le 20 juin aux emplacements précédemment déterminés. Des aménagements complémentaires seront installés progressivement en fonction des disponibilités budgétaires et en recherchant les possibilités de subvention.

- **Syndicat des collègues** : Arrivée de M. Delaleux à 21h20, ce dernier informe le conseil municipal de l'adoption de l'avant projet détaillé (APD) du futur gymnase de Vigny. Il annonce une estimation du coût pour la commune de Frémainville d'environ 6000 euros par an (3500 euros actuellement) et regrette que sa proposition d'informer les conseils municipaux avant l'adoption de l'APD n'ait pas été retenue. Dans le plan de financement, il a été décidé un emprunt sur 40 ans à la Caisse des dépôts, ce qui semble exagéré par rapport à la durée d'exploitation d'un tel bâtiment.

SIERC : M. Delaleux informe que le programme d'enfouissement 2015 de la rue de Mantes a été retenu.

SIARM : concernant l'assainissement non collectif, M. Barbier informe que la réhabilitation et la mise en conformité des fosses septiques ne concernent que 4 habitations sur Frémainville. Une réunion publique est prévue le 30 juin à Seraincourt.

Concernant l'assainissement collectif, les travaux à Montalet les bois avancent. La Lyonnaise des eaux a rendu son rapport 2013 : les rues du Verger et du Bout Sirop ont fait l'objet d'une inspection télévisée et il n'y a pas lieu de procéder à un curage. Des bouchons formés rue du Château et rue du Pavé ont nécessité l'intervention d'urgence de la Lyonnaise des eaux

CCID : M. le Maire donne lecture du courrier de la CCID en date du 5 juin 2014 nommant les commissaires titulaires et suppléants à la commission communale des impôts directs

Mme Duchêne informe de la mise en place de transport gratuit vers la piscine de Meulan pour les enfants de 12 à 17 ans. Renseignements en mairie.

L'Ouverture d'une Maison d'assistantes maternelles privée est prévue pour janvier 2015 dans les nouvelles habitations de la ferme Cornet. 8 places seront disponibles pour 2 assistantes maternelles. Un appel aux dons est lancé pour du matériel divers.

14 juillet : à l'occasion du 14 juillet les Frémillons sont conviés à venir partager le verre de l'amitié à partir de 12 heures en mairie.

Fin de la séance à 21h53

Le Maire

Marcel Allègre

